

Image not found or type unknown



Nom d'usage de la femme divorcée en cas de remariage

Par **floflo37**, le **28/10/2008** à **19:15**

Je viens de me marier(mairie) avec Monsieur X, divorcé.
J'ai décidé de porter son nomX.
Son ex-femme avait par jugement eu droit d'usage du nom de sonex-mari car 2 enfants de Monsieur X à charge.
Elle continue à utiliser le nom de son ex-mari ...
Je ne le souhaite pas: il ne peut pas y avoir 2 Mme X , non ??
A t'elle le droit de continuer à utiliser le nom de son ex-mari, même si celui-ci est remarié ?